

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 30 août 2024

Délibération N° DE_025_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 12/08/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente août deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Marion LACOMBE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Didier BEDOUSSAC représenté par Anne MONPEYSSEN, Nancy BRET représentée par David BROUSSE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - Commune de La Ségalassière 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2315-1008	Install., matériel et outill. technique	0	8 000
21351-1001	Bâtiments publics	0	-8 000

TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve la Décision Modificative Présentée
Charge M. le Maire de faire appliquer cette décision**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

David BROUSSE
Président de séance

Anne MONPEYSSEN
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 30 août 2024

Délibération N° DE_026_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 12/08/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente août deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Marion LACOMBE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Didier BEDOUSSAC représenté par Anne MONPEYSEN, Nancy BRET représentée par David BROUSSE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - Lotissement 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés	0	0
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés	100	0
011 - 608	Frais sur terrains en cours aménagement	0	100
TOTAL FONCTIONNEMENT		100	100
Investissement		Recettes	Dépenses

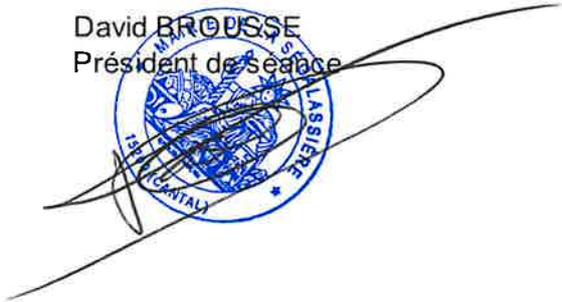
3555 (040)-0	Terrains aménagés	0	100
3555 (040)-0	Terrains aménagés	0	0
1641-0	Emprunts en euros	100	0
TOTAL INVESTISSEMENT		100	100
TOTAL		200	200

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve la Décision Modificative telle que présentée
Charge Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

David BROUSSE
Président de séance



Anne MONPEYSEN
Secrétaire de séance

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 30 août 2024

Délibération N° DE_027_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 12/08/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente août deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Marion LACOMBE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Didier BEDOUSSAC représenté par Anne MONPEYSEN, Nancy BRET représentée par David BROUSSE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délégation permanente au Maire d'ester en justice

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs et pourra également porter plainte au nom de la commune
- De transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus

De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Le Maire, David BROUSSE
Acte rendu exécutoire

DE_027_2024

après dépôt en Préfecture
le 17 septembre 2024
Publié le 17 septembre 2024

La Secrétaire de Séance

Anne MONPEYSSEN

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

David BROUSSE
Président de séance

Anne MONPEYSSEN
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 30 août 2024

Délibération N° DE_029_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 12/08/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente août deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Marion LACOMBE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Didier BEDOUSSAC représenté par Anne MONPEYSEN, Nancy BRET représentée par David BROUSSE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Participation Voyage Scolaire

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Collège Jean DAUZIE à St Mamet pour une participation de la Commune au voyage scolaire des collégiens en Haute-Savoie.

M. Le Maire précise que le montant du séjour est de et propose d'attribuer la somme de 55€ pour le voyage cité ci-dessus.

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Ecole du Rouget-Pers pour une participation de la Commune au voyage scolaire des CE1-CE2 et CM1-CM2 au Lioran.

M. Le Maire précise que le montant du séjour est de 165€ et propose d'attribuer la somme de € pour le voyage cité ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- * d'attribuer cette aide sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB,
- * autorise que les crédits inscrits au compte 65548 du BP 2023 soient utilisés à ces fins.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE_029_2024

David BROUSSE
Président de séance

Anne MONPEYSSEN
Secrétaire de séance

